



7 juin 2019

I#g#udwlrq#v|gg Ifddh#

Vr d;dlhv#0#Xqldlhv#G+p r fudwit xhv#

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

e-mail info.sude@sud-vd.ch

facebook.com/sudresiste

Des femmes, des luttes...

Billet 5

Soutières dans les cuisines du CHUV : les revendications des femmes sont universelles.

7'000 repas par jour préparés par près de 300 collaboratrices et... collaborateurs.

La majorité de ce personnel relève de la fonction publique, soumis à un contrat de travail avec la structure hospitalière. Elles et ils bénéficient pleinement des dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et du salaire qui va avec. Mais un certain nombre de travailleuses et de travailleurs sont en revanche employé-e-s par le secteur privé, soumises à la déplorable convention collective du travail temporaire.

La situation de ce collectif professionnel est inquiétante et scandaleuse.

Ces travailleuses et travailleurs fragilisé-e-s et corvéables à merci subissent des conditions de travail précaires. Le salaire minimum dans le travail temporaire est misérable et loin du 4'000.- x 13 prôné par le Conseil d'Etat au titre des mesures d'égalité salariale entre femmes et hommes. Les salaires sont bien inférieurs à ceux de l'Etat de Vaud et donc du CHUV. La progression salariale est insignifiante, quelques centimes par année. Le travail est organisé par missions, sans garantie de durée, sans stabilité. Le temps de travail fluctue au gré de l'arbitraire patronal, le salaire aussi. La durée du rapport de travail est flexible et incertaine avec un délai de résiliation de quelques jours seulement, mission après mission. Difficile de se projeter dans son avenir professionnel, impossible de prévoir sa situation financière à moyen, voire à court terme. Tomber malade ou accidenté-e pendant une mission, c'est prendre le risque de perdre son emploi. Se plaindre des conditions de travail, c'est forcément mettre un terme abrupt à la mission temporaire.

Ces conditions que l'on retrouve pour tant d'emplois féminins affectent ici des collectifs mixtes. Autrement dit, la précarité dont souffrent les femmes atteint aussi les hommes. L'amélioration de ces conditions émancipera les femmes, entraînant de la libération pour chacun-e.

Les conditions de ces emplois externalisés sur place sont déplorables puisque le travail temporaire relève d'une convention collective de travail exécration pour les employé-e-s qui y sont soumis-es. La stratégie choisie par l'employeur public est de précariser des

bouts de secteurs dans les cuisines du CHUV, de développer le nouvel oxymore de la : *délocalisation sur place*.

De là, le pas sera vite franchi pour étendre la privatisation à l'ensemble des cuisines du CHUV. Morceau par morceau, nettoyage, logistique, chirurgie ambulatoire, etc. la privatisation du CHUV avancera sournoisement et inexorablement à moins que nous ne l'arrêtons !

Ces femmes et... ces hommes effectuent évidemment un travail de service public comme leurs collègues et ce même si le rapport de travail les lie à des agences de placement temporaire. C'est un dumping social qui dure depuis plusieurs années. De vraies mesures pour l'égalité, et en premier lieu le salaire minimum de 4000.- X 13, exigent l'ouverture de négociations pour intégrer tout le personnel délocalisé dans la fonction publique et obtenir ainsi l'amélioration des conditions de travail, de statut et de rémunération.

L'égalité c'est pas la moitié du gâteau. C'est la moitié de la boulangerie !

Première étape: grève effective le 14 juin !